Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(L)/1 Rev. 1
5 novembre 2014

ORIGINAL: ANGLAIS

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

CINQUANTIÈME SESSION
3 – 8 novembre 2014
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session

2. Détermination du quorum

3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

4. Rapport sur la composition du Conseil

5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

6. Répartition des voix proposée pour la période biennale 2013 - 2014

7. Admission d'observateurs

8. Déclaration du Directeur exécutif

9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) -- Décisions 3(XXII), 5(XXVI) et 2(XLIX)

10. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)

    (a) Propositions de Membres de faire inscrire des essences aux Annexes de la CITES -- Décision 3(XVI)

    (b) Rapport sur l'exécution du programme CITES

11. Revue et évaluation biennale de la situation internationale du bois pour les années 2013 et 2014

12. Questions relatives à l'article 14 de l'AIBT de 2006 – Décisions 3(XXV), 5(XLII), 2(XLVI) et 3(XLIX)

13. Programme de travail biennal de l'OIBT – Décision 9(XXXIV)

    (a) Rapport d'activités relatif à l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT 2013-2014
    (b) Programme de travail biennal de l'OIBT 2015 – 2016

14. Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes Thématiques de l'OIBT

15. Actualités de la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux – Décisions 2(XXXIX) et 1(XLI)

16. Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales – Décision 6(XLVI)

17. Examen de la présence et de la représentation de l'OIBT à l'échelon régional – Décision 7(XLIX)

18. Programme de bourses OIBT – Décision 4(XXVII)

(a) Rapport d'activité sur le Programme de bourses OIBT

(b) Rapport du président de la Commission de sélection des bourses

19. Rapport annuel pour 2013

20. Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali

(a) Apports de fonds au Compte spécial (Compte subsidiaire des programmes thématiques et Compte subsidiaire des projets) et au Fonds du Partenariat de Bali

(b) Rapport du Panel du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF)

21. Rapports des sessions associées des Comités

22. Élection du président et du vice-président du Conseil pour 2015

23. Dates et lieux des cinquante-et-unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités

24. Autres

25. Décisions et rapport de la session

26. Clôture de la session

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la Session

La cinquantième session du Conseil sera inaugurée par le président du Conseil.

Point 2 - Détermination du quorum

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

Point 3 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
[Document ITTC(L)/1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué aux termes de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et consulter le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus fréquents si nécessaire.

Point 4 - Rapport sur la composition du Conseil
[Document ITTC(L)/3 et ITTC(L)/4]

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

Point 5 - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
[Document ITTC(L)/5]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

Point 6 - Répartition des voix proposée pour la période biennale 2013 - 2014
[Document ITTC(L)/1 Annexe]

La proposition de remaniement des voix pour la période biennale 2013 – 2014, répondant à l'article 10(7) de l'AIBT de 2006, figure en annexe à l'ordre du jour provisoire (Document ITTC(L)/1). La répartition des voix de l'actuelle période biennale a été adoptée en 2013 et en accord avec l'article 10(7) restera en vigueur pour la suite de cette période, sauf si la composition de l'Organisation se modifie ou lorsque intervient une suspension ou une restauration des droits de vote d'un ou plusieurs membres, auquel cas le Conseil opère une nouvelle répartition des voix dans la catégorie ou les catégories de membres concernés. En 2014, deux nouveaux membres de la catégorie des Producteurs ont adhéré à l'Accord. Il s'agit du Suriname (28 février 2014) et du Vietnam (10 avril 2014). La répartition des voix de la catégorie des Producteurs a été remaniée en conséquence. Le conseil pourra adopter cette nouvelle répartition des voix.

Conformément à l'article 19(6) de l'AIBT de 2006, les quotes-parts de contribution du Suriname et du Vietnam seront déterminées en fonction du nombre des voix qu'ils détiendront et de la durée restante de la période biennale 2013-2014, cependant que les quotes-parts des autres membres pour cette même période biennale demeureront inchangées.

Point 7 - Admission d'observateurs
[Document ITTC(L)/Info.3]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui demandent à assister à la session en tant qu'observateurs. Deux listes de demandes déposées seront soumises en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

Point 8 - Déclaration du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif fera une déclaration au Conseil sur les activités de l'Organisation et sur d'autres faits nouveaux concernant l'Organisation.

Point 9 - Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI) et 2(XLIX)
[Document ITTC(L)/2]

En application des Décisions 3(XXII), 5(XXVI) et 2(XLIX) et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la vingt-huitième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 2 novembre 2014.

Le rapport de la vingt-huitième réunion du GCNO sera présenté au Conseil par son président.

Point 10 - Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
[Document ITTC(L)/6]

(a) En application de sa Décision 3(XVI) le Conseil pourra organiser des consultations en vue d'examiner les propositions, communiquées au Secrétariat depuis la session précédente, relatives à l'inscription aux annexes de la CITES d'essences tropicales faisant l'objet d'un commerce international.

(b) Le Conseil recevra un rapport sur l'exécution du programme OIBT-CITES destiné à accroître les capacités des pays à mettre en œuvre les dispositions qui découlent de l'inscription dans les listes de la CITES d'essences tropicales à bois d'œuvre.

Point 11 - Revue et évaluation biennale de la situation internationale du bois pour les années 2013 et 2014
[Document ITTC(LI)/7]

Le Conseil pourra fonder sa discussion de ce point sur les éléments suivants:

(i) Éléments de la Revue et évaluation biennale de la situation internationale du bois pour les années 2013 et 2014

Ces éléments ont été préparés par le Secrétariat et comprennent des statistiques et des données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'attachant plus particulièrement aux produits ligneux tropicaux, ainsi qu'une analyse des développements économiques et du marché. Les Éléments de la Revue biennale 2013 et 2014 reposeront en partie sur les informations tirées des réponses nationales au Questionnaire commun sur le secteur forestier OIBT/ONU-CEE/FAO/EUROSTAT et en partie sur d'autres sources.

(ii) Déclaration générale d'introduction par le Secrétariat

Exploitant diverses sources d'information dont les Éléments de la Revue biennale 2013 et 2014, la Déclaration proposera une vision d'ensemble de la situation mondiale du bois dans l'optique particulière des bois tropicaux, et abordera les développements récents et les perspectives à court terme en fonction des projections disponibles.

Après en avoir dûment délibéré, le Conseil pourra décider du type de statistiques et d'informations, et de leur grille de présentation, que les Membres fourniront sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser la gestion durable des forêts productrices de bois ainsi qu'il est stipulé à l'article 27(3) de l'AIBT de 2006.

Point 12 - Questions relatives à l'article 14 de l'AIBT de 2006 – Décision 3(XLIX)
[Document ITTC(L)/8]

En application de sa décision 3(XLIX), le Conseil recevra le rapport du Groupe spécial constitué en vue d'examiner les candidatures au poste de Directeur exécutif. Le Conseil délibérera de la liste des candidats présélectionnés que le Groupe spécial aura dressée et procédera à la sélection du prochain Directeur exécutif par consensus ou, à défaut, par scrutin extraordinaire en accord avec les articles 12 et 14 de l'AIBT de 2006.

Point 13 - Programme de travail biennal de l'OIBT – Décision 9(XXXIV)
[Documents ITTC(L)/9 et ITTC(L)/10]

(a) Le Conseil recevra un rapport relatif à l'exécution du Programme de travail de la période biennale 2013–2014 contenu dans le Document ITTC(L)/9.
(b) Le Secrétariat présentera au Conseil Programme de travail biennal de l'OIBT 2015 – 2016 contenu dans le Document ITTC(L)/10.

Point 14 - Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes Thématiques de l'OIBT
[Documents ITTC(L)/11]

Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques OIBT, présenté sous la cote de document ITTC(L)/11.

Point 15 - Actualités de la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux – Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII)
[Document ITTC(L)/12]

En application des Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII) le Conseil sera informé des développements qui concernent les forêts dans le cadre de la CCNUCC.

Point 16 - Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales – Décision 6(XLVI)
[Document ITTC(L)/13]

En application de sa Décision 6(XLVI), le Conseil sera informé des derniers développements relatifs à l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales.

Point 17 - Examen de la présence et de la représentation de l'OIBT à l'échelon régional – Décision 7(XLIX)
[Document ITTC(L)/14]

En application de sa Décision 7(XLIX), le Conseil a prié les pays membres de transmettre au Secrétariat de l'OIBT leurs avis sur le rôle et les objectifs possibles, la viabilité et les implications budgétaires d'un renforcement de la présence régionale de l'OIBT. Le Secrétariat présentera au Conseil la somme des avis que les membres lui auront transmis ainsi qu'une synthèse concise de l'expérience de l'OIBT en matière de représentations régionales (Document ITTC(L)/16).

Point 18 - Programme de bourses OIBT – Décision 4(XXVII)
[Documents ITTC(L)/15 et ITTC(L)/16]

Le Conseil pourra examiner : a) le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme OIBT de bourses de recherche, ainsi que le prévoit la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(L)/15] ; et b) le rapport de la Commission de sélection des bourses présenté par son président [Document ITTC(L)/16]. Le Conseil annoncera la sélection finale des attributions de bourses en se fondant sur le rapport du président.

Point 19 - Projet de rapport annuel pour 2013

Le Secrétariat présentera au Conseil le projet de Rapport annuel pour 2013.

Point 20 - Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali
[Document ITTC(L)/17]

(a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

Le Conseil pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

(b) Rapport du Panel du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF.

Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le compte subsidiaire B. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans ce rapport [Document ITTC(L)/17].

Point 21 - Rapports des sessions associées des Comités

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par les présidents respectifs. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

Point 22 - Élection du président et du vice-président du Conseil pour 2015

A l'issue des consultations de rigueur, le Conseil décidera d'élire un président et un vice-président pour 2015. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 2006, le Conseil est invité à élire un président et un vice-président par année civile. Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 8, le président, choisi parmi les représentants des pays producteurs et le vice-président, choisi parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de Membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

Point 23 - Dates et lieux des cinquante-et-unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions au moins dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra fixer les dates et le lieu des cinquantième-et-unième et cinquante-deuxième sessions.

Lors de sa quarante-neuvième session réunie à Libreville (Gabon), le Conseil a décidé que sa cinquante-et-unième session se tiendrait à Kuala Lumpur (Malaisie) du 16 au 21 novembre 2015. Le Conseil pourra confirmer les dates et le lieu de la cinquante-et-unième session et arrêter les dates et le lieu de sa cinquante-deuxième session devant être réunie en 2016.

Point 24 - Autres

Le Conseil pourra examiner toutes questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 25 - Décisions et rapport de la session

Le Conseil examinera les Décisions proposées et les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport des travaux de la session sera préparé par le Directeur et distribué à tous les Membres dès que possible.

Par la Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux modalités des décisions du Conseil:

(a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil.

(b) Pour saisir le Conseil de projets de décisions, les procédures suivantes sont adoptées:

- Se référant à l'ordre du jour provisoire, les Membres soumettent les propositions destinées à faire l'objet de décisions du Conseil en les remettant au Directeur exécutif qui les distribue à tous les membres au plus tard deux semaines avant la date du Conseil. Chaque proposition comporte trois éléments : le sujet, le but de la décision, et l'action proposée assortie de ses implications financières. Le Directeur exécutif ne distribuera pas les propositions incomplètes.

- Jour -1 du Conseil : le Groupe consultatif non officiel (GCNO) examine les propositions émanant des Membres destinées à faire l'objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions émanant du Directeur exécutif.

- Jour 1 du Conseil : le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO.

- Jour 2 : les propositions de projets de décisions sont débattues dans les caucus et par voie de consultations informelles.

- Jour 3 : Le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions ; puis le Président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des projets préliminaires de décisions destinés à être distribués à tous les Membres pour examen.

- Jour 4 : Le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever.

- Midi, avant-dernier jour : les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

Point 26 - Clôture de la session

À l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la cinquantième session du Conseil.

Annexe

PROPOSITION DE REDISTRIBUTION DES VOIX FOR LA PÉRIODE BIENNALE 2013-2014

MEMBRES PRODUCTEURS

	2013 Nb de voix	2014 Nb de voix
Afrique		
Bénin	25	23
Cameroun	26	24
Congo	25	24
Côte d'Ivoire	25	24
Gabon	26	24
Ghana	25	24
Libéria	25	23
Mali	25	23
Mozambique	26	24
Rép. Centrafricaine	-	23
Rép. dém. du Congo	26	24
Togo	25	23
Asie & Pacifique		
Cambodge	21	19
Fidji	18	16
Inde	32	30
Indonésia	83	80
Malaisie	126	123
Myanmar	53	50
Papouasie-Nouvelle-Guinée	41	39
Philippines	18	16
Viet Nam	-	18
Amérique latine/Caraïbes		
Brésil	143	138
Colombie	26	25
Costa Rica	13	12
Équateur	19	18
Guatemala	13	12
Guyana	17	16
Honduras	13	12
Mexique	27	25
Panama	14	12
Pérou	32	30
Suriname	-	15
Trinité-et-Tobago	12	11
TOTAL :	**1 000**	**1 000**

MEMBRES CONSOMMATEURS	**2013** **Nb de voix**	**2014** **Nb de voix**
Albanie	10	10
Australie	16	16
Chine	253	253
Union européenne	**395**	**395**
Allemagne	19	19
Autriche	11	11
Belgique	15	15
Bulgarie	11	11
Chypre	10	10
Danemark	12	12
Espagne	23	23
Estonie	10	10
Finlande	10	10
France	32	32
Grèce	11	11
Hongrie	10	10
Irlande	14	14
Italie	28	28
Lettonie	10	10
Lituanie	10	10
Luxembourg	10	10
Malte	11	11
Pays-Bas	32	32
Pologne	11	11
Portugal	15	15
République tchèque	12	12
Roumanie	10	10
Royaume-Uni	26	26
Slovaquie	11	11
Slovénie	10	10
Suède	11	11
États-Unis d'Amérique	70	70
Japon	157	157
Norvège	10	10
Nouvelle-Zélande	11	11
République de Corée	66	66
Suisse	12	12
TOTAL :	**1 000**	**1 000**